

## "Les réserves du Benelux" dans Het Vrije Volk (5 juillet 1950)

**Légende:** Le 5 juillet 1950, le quotidien néerlandais Het Vrije Volk commente les réticences qu'éprouvent les gouvernements des trois pays du Benelux face aux demandes de la France lors des négociations en cours à Paris sur le plan Schuman.

**Source:** Het Vrije Volk. 05.07.1950. [s.l.]. "Reserves van de Benelux".

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_reserves\\_du\\_benelux\\_dans\\_het\\_vrije\\_volk\\_5\\_juillet\\_1950-fr-8f3a96cb-78e2-4a53-8d40-d41b96ba5b83.html](http://www.cvce.eu/obj/les_reserves_du_benelux_dans_het_vrije_volk_5_juillet_1950-fr-8f3a96cb-78e2-4a53-8d40-d41b96ba5b83.html)



**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016

## Les réserves du Benelux

Au terme d'une semaine de concertation avec leur gouvernement respectif, les représentants de la France, des pays du Benelux, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Italie se sont à nouveau réunis à Paris afin de poursuivre les pourparlers sur le plan Schuman. Les premières séances donnent l'impression que les difficultés qui ont donné lieu à l'ajournement existent encore. Ce sont surtout les pays du Benelux qui, à divers égards, révèlent vouloir aller moins loin que les Français.

À la base de la concertation des délégations avec leurs gouvernements figurait un «document de travail» que Jean Monnet, père spirituel du plan et principal délégué français, avait transmis aux représentants avant leur départ. Explicitement au nom de la délégation française, d'ailleurs, et non au nom du gouvernement français. Dans ce «document de travail», le plan Schuman revêt pour la première fois une forme plus tangible. Tandis que Monnet rappelle à nouveau clairement dans son commentaire à ce propos que l'objectif français est davantage politique qu'économique. Les Français ne considèrent pas la fusion de l'industrie lourde de l'Europe occidentale tant comme un objectif en soi. Ils espèrent bien davantage concrétiser le concept politique de l'unité européenne grâce à cette unification.

Aussi le «document de travail» propose-t-il une autorité supranationale dotée de larges compétences, et dont les neuf membres seront nommés conjointement par les gouvernements participants. Le contrôle de cet organe reviendrait à une «assemblée parlementaire», dont les membres seront élus par les parlements des pays participants. Cet organe de contrôle n'a en réalité qu'une seule compétence. Il peut réfuter les actes de cette autorité et, partant, contraindre ses membres à la démission. Une compétence importante, mais pas suffisamment pour pouvoir parler d'un véritable contrôle parlementaire.

Le dessein politique des Français ressort aussi clairement de leur proposition, à savoir que tous les pays européens peuvent adhérer à l'autorité, à la condition que cette adhésion soit autorisée par tous les autres membres. Cela signifie en réalité que si un pays dit oui, il devra ensuite également dire oui et accompagner la France sur la voie d'un État fédéral européen. Cette disposition rendrait presque impossible toute marche arrière.

Pour l'instant, les avis divergent toutefois fortement à propos du «document de travail» français. Les Allemands de l'Ouest et les Italiens semblent prêts à suivre la France sur l'essentiel. Les pays du Benelux émettent quant à eux de grandes réserves face aux compétences à leurs yeux presque dictatoriales que la France souhaite octroyer à cette autorité supranationale.

Avant l'interruption des négociations, ce sont essentiellement les Néerlandais qui souhaitent savoir comment les Français envisageaient la fusion de l'industrie lourde avant de se lier à cette autorité. Les Belges ont à présent ajouté leurs réserves. Ils craignent que le plan Schuman ne les contraigne à adopter certaines mesures qui porteront la marque de l'économie dirigée. Le fait que les mines de charbon belges entraînent des coûts de production très élevés, plus élevés même que ceux de la France, n'est pas étranger à l'objection de la Belgique face à un organe supranational trop puissant, sur lequel les gouvernements n'auraient individuellement presque plus aucune influence.

Tant les Néerlandais que les Belges veulent en effet que les gouvernements aient à titre individuel plus d'influence que les Français n'ont l'intention de l'autoriser, du moins dans leur «document de travail». À cet égard, force est de constater une certaine analogie entre les opinions du Benelux et celles des Anglais.